

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUIN 2018

Au cours de sa séance du 21 juin 2018 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **autorisé à 13 voix pour et un contre le Maire à signer une convention avec Metz Métropole relative au petit entretien de la voirie.**

Dans l'attente de la mise en place définitive de l'organisation de cette compétence par la Métropole et afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public de la voirie, la métropole souhaite s'appuyer sur les services communaux en leur confiant le petit entretien de la voirie et de ses dépendances : bouchage des trous, signalisation horizontale et verticale, gestion des demandes de stationnement ou d'occupation de la voirie, ouverture de chaussée par les concessionnaires, déclarations d'intention de commencement de travaux, etc... La neutralité financière est garantie entre la commune et la Métropole.

➤ **autorisé le Maire à signer une convention avec l'Etat relative à l'installation d'une sirène étatique.**

Cette sirène qui restera propriété de l'Etat, sera installée sur le bâtiment 7, rue de l'Eglise (ateliers municipaux) et sera raccordée au système d'alerte et d'information des populations (SAIP). La convention fixe les obligations de chacune des parties.

➤ **décidé l'adhésion au service RGPD (Règlement général de la protection des Données) du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et a nommé un délégué à la protection des données.**

Pour toute la Région Grand Est, ce centre de gestion épaulera les communes qui auront adhéré à ce service, à se mettre en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » entrée en vigueur le 25 mai 2018. Au regard de l'inadéquation entre les moyens dont la commune dispose et le volume important de travail engendré par ces nouvelles obligation légales imposées, la mutualisation avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

➤ **adopté la décision budgétaire modificative n° 1/2018.**

Elle porte essentiellement sur l'inscription des mouvements budgétaires en investissement et en fonctionnement induits par le transfert de la compétence « voirie » à la métropole.

➤ **acté le recrutement d'un agent contractuel pour un besoin saisonnier.**

Le contrat mis en place d'une durée de six mois va du 16 avril au 15 octobre 2018.

➤ **autorisé le désherbage de la bibliothèque.**

Cette opération consiste en l'élimination des ouvrages en mauvais état physique ou au contenu manifestement obsolète. Celle-ci devant se répéter régulièrement, l'autorisation est donnée à titre permanent avec obligation de dépôt d'un compte-rendu déposé en mairie suite à chaque opération.

➤ **maintenu les redevances d'utilisation de l'espace socio culturel et du barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants pour l'exercice 2019.**

➤ **actualisé les redevances d'utilisation de la salle polyvalente et maintenu le barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants pour l'exercice 2019.**

➤ **adopté une motion relative à l'accueil des Gens du Voyage sur le territoire de Metz Métropole.**

Le Conseil dénonce avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des Maires dans l'exercice de leur mandat, demande que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur des situations qui s'opposent au respect fondamental de la Loi, souhaite qu'une réunion s'organise dans les plus brefs délais entre les acteurs concernés.

Avant de lever la séance, Mme le Maire fait le point sur divers dossier en cours et annonce ou rappelle l'agenda des prochaines semaines à venir.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.